



COLLECTIF POUR LA
PROMOTION ET LA
DÉFENSE DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE DE
PROXIMITÉ
CDPEPP

Février 2010

A M. Laurent Escure, Secrétaire général du CNAL
Coordinateur Appel National pour l'École publique
M. Daniel Callewaert, Président de la Fédération des DDEN
M. Jean-Jacques Hazan, Président de la FCPE,
M. Jean-Michel Ducomte, Président de la Ligue de l'Enseignement
M. Patrick Gonthier, Secrétaire général de l'UNSA Education
M. Luc Bérille, Secrétaire général du SE-UNSA

COPIES : niveaux départementaux

LETTRE EN COURS D'ÉLABORATION

Monsieur le Secrétaire Général,
Messieurs les Secréaires généraux, Messieurs les Présidents,

Le Couperet tombe en effet sur nos écoles publiques, tandis que l'on nous impose de financer toujours plus l'école privée.

C'est donc bien volontiers que nous avons signé la pétition pour l'École publique, tout en en regrettant les limites que vous êtes fixées au travers de cette action :

- limite dans le temps (19 juin)
- limite du contexte préélectoral des Régionales.

Nous attendions en effet une campagne d'information en direction des élus, tel qu'annoncé dans votre dernier communiqué du 23 octobre au lendemain de la promulgation de la loi Carle.

Une campagne d'information notamment et urgemment en direction des maires, dans le contexte actuel de l'examen des budgets communaux.

Une campagne d'information inscrite dans la durée, bien au-delà des régionales, tant nous sommes confrontés à une offensive permanente, ancienne, faisant qu'aujourd'hui:

==>le financement de l'enseignement privé, comme le financement du culte dépassent largement les limites imposées par la loi ; cf l'inventaire 2007 de la Libre Pensée, faible aperçu

aperçu

==> à l'insu des citoyens

==> sous la responsabilité d'élus de droite comme de gauche, dont c'est la volonté politique ou qui sont tout simplement leurrés par le lobby de l'enseignement privé à 97% catholique.

La guerre de l'information doit donc être menée en premier lieu, d'urgence et en continu ; non au coup par coup d'échéances électorales

Nous conservons le vif espoir que vous donniez à la pétition pour l'École publique cette envergure informative, inscrite dans la durée et dans une plate-forme d'action.

Nous conservons le vif espoir de trouver sur le site de la pétition « Appel national pour l'école publique » des prolongements tels que:

- des outils de communication: modèles de lettre aux élus, fiches explicatives, argumentaires, tracts, affiches (comme vous avez pu le faire déjà pour l'article 89 et de précédentes campagnes contre le financement de l'enseignement privé) ;
- des liens vers d'autres sites approfondissant le sujet
- un lien vers cette note de Claude Barratier « Maîtrise du forfait communal » notamment.

Enfin, nous regrettons vivement l'absence de la Ligue de l'Enseignement dans cette plate-forme, compte-tenu de sa force de frappe communicationnelle et des moyens dont elle dispose (grâce à nos cotisations ; la préférence que nous lui donnons pour l'achat de services vacances, assurances, formations, actions culturelles etc ; les subventions dont elle reste le plus important bénéficiaire)

Nous regrettons vivement ce délais de 3 mois pour le lancement d'une campagne annoncée pour les semaines à venir dans votre communiqué du 23 octobre au lendemain de la promulgation de la loi Carle; et alors qu'ont débuté depuis décembre l'examen des budgets communaux d'une part, les annonces de fermetures dans l'enseignement public à la rentrée 2010 d'autre part, exigeant d'autant plus d'informer élus et citoyens, préalable incontournable à toute mobilisation et détermination dans un contexte électoral.

Enfin, nous ne comprenons pas le sens de votre lettre au ministre du 7 janvier, signant le lancement d'une campagne d'action du CNAL. Vise-t-il à porter un discrédit sur une gauche qui n'aurait rien fait depuis 1985 pour résoudre le problème que vous soulevez ; pire une gauche qui n'aurait pas eu le courage de la mise en œuvre de sa propre politique et de ses propres textes?

Envers et contre tout, nous conservons toutefois l'immense espoir que votre initiative soit le premier pas vers une plate-forme d'action, une convergence de toutes les organisations associatives, politiques et syndicales (de gauche ?) pour de vraies campagnes d'action et d'information sur le financement de l'enseignement privé et l'avenir du service public laïque.

Nous tenant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général du CNAL, Messieurs les Secrétaire généraux et Présidents, l'expression de nos salutations cordiales et laïques.

Le Groupe de Travail du CDPEPP

Pièces-jointes.

- Appel CDPEPP – 18/11/09 et 13/1/10
 - Questions au regard de vos derniers communiqués et actions, p2-13
 - Autres questions et précédents courriers , p 14-27
-

1) Non à la concentration scolaire dans le public et aux fermetures d'écoles de proximité (art. 86-87)

à [Quimper](#), [Gouvieux](#), [Indret](#), [Chateauroux](#), [à Rennes](#), [dans le Centre Ouest Bretagne](#), [ICL](#), [LA](#), [AILLEURS!](#)

2) Non aux faveurs et au financement accrus de l'enseignement privé - Retrait de la loi Carle (ex art. 89)

http://ecoledeproximite.lautre.net/petition/php/texte_petition.html – <http://ecoledeproximite.lautre.net/petition-document/appel2010-01-13.pdf>

3) Pour des informations/débats, préalables incontournables à toute réflexion et détermination citoyenne

<http://ecoledeproximite.lautre.net/salon> – <http://ecoledeproximite.lautre.net/petition/php/index.php>

Voir aussi les interventions de Eddy Khaldi, co-auteur de [Main basse sur l'école publique](#)

CDPEPP - Collectif pour la défense et la promotion de l'école publique de proximité

<http://ecoledeproximite.lautre.net/> 06 22 13 57 29 [/ecoledeproximite@yahoo.fr](mailto:ecoledeproximite@yahoo.fr)

Communiqués et campagnes d'actions du CNAL Questions

(à se poser également pour d'autres organisations : FSU etc)

- p3-4 : Appel national pour une école publique, 20&28 janvier 2010
- p5 : Lettre du CNAL au Ministre, 7 janvier 2010
- p6-7 : Loi Carle/Communiqués 28 sept, 22 oct 2009 - actions UNSA
- p8-11 : Précédentes campagnes du CNAL ou de ses composantes, exemples
- p12-13 : Appel Sauvegardons la laïcité, 5 février 2008, CNAL

Questions, observations	APPEL NATIONAL POUR UNE ECOLE PUBLIQUE
<p>Ligue de l'Enseignement ? (pourtant l'une des composante du CNAL avec les DDEN, FCPE, SE-UNSA, UNSA-EDUCATION)</p>	<p>29/01/2010 Appel national pour l'École Publique, http://www.appelpourlecolepublique.fr/ DDEN, FCPE, SE-UNSA, UNSA-EDUCATION +UNL, UNEF +FERC CGT, FGR-FP, FAEN, A ET I, SNIES, UNSA, SNTPTES, CNAFAL, UFAL, SIEN, SNCL, SNASEN, ADFE, SNMSU, SNPSYEN, GDID, SUDEL...</p> <p>L'École publique, laïque et gratuite crée le lien social indispensable pour faire face aux défis d'un monde en crise. C'est elle, et elle seule, qui permet de garantir la cohésion sociale. Elle est pourtant aujourd'hui menacée par des choix politiques qui favorisent le privé et encouragent le consumérisme éducatif. Redonnons la Priorité à l'École laïque !</p> <p>Le service public et laïque d'éducation doit garantir à chaque élève une scolarisation de qualité sur tous les territoires. Il doit permettre à chacune et chacun, quelle que soit son origine culturelle ou géographique, quelle que soit sa condition, quel que soit son handicap, de bénéficier d'une éducation et de s'approprier « le vivre ensemble » dans un espace où la liberté de conscience est strictement respectée.</p> <p>Aujourd'hui, le service public et laïque d'éducation n'est plus une priorité de l'état</p> <p>Les nombreuses décisions ministérielles le montrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les dizaines de milliers de suppressions d'emplois qui ne cessent de le frapper durement, le fragilisent en zone rurale et l'asphyxient en zone urbaine, -les aides publiques concédées aux établissements privés (à 95% catholiques) qui n'ont jamais été aussi élevées. Il s'agit de près de 7 milliards d'Euros octroyés chaque année par l'État, auxquels viennent s'ajouter les participations obligatoires versées par les collectivités locales, -la loi Carle qui amplifie le financement de la concurrence au service public et conforte la logique de « marché » scolaire, -la suppression de la sectorisation, qui transforme les parents d'élèves en consommateurs d'école, -le développement du privé par le plan banlieue, là où les besoins du service public sont les plus criants, là où la ségrégation sociale est la plus forte, -les accords « Kouchner Vatican » (qui remettent en cause les règles de collation des grades universitaires au bénéfice des instituts catholiques) ainsi que les projets de financement par l'état de l'enseignement supérieur privé. <p>Nous, signataires de cette pétition, refusons l'affaiblissement organisé par l'État, de notre service public et laïque d'éducation.</p> <p>L'éducation n'est pas une marchandise. La liberté de conscience doit être respectée partout et pour toutes et tous. L'argent de tous doit cesser de financer les choix de quelques-uns.</p> <p>Nous exigeons une orientation politique qui fasse clairement le choix de l'École publique, laïque et gratuite.</p> <p>Nous réaffirmons qu'il n'y a qu'une École de la République.</p> <p>Nous demandons que l'effort éducatif de la Nation soit réservé au développement de l'École de la Nation.</p>
<p>Ligue de l'Enseignement ?</p>	<p>20/01/2010 Courriel aux organisations Nos cinq organisations (DDEN, FCPE, SE-UNSA, UNL, UNSA Education)</p>

une action limitée à une pétition, et limitée dans le temps, alors qu'il faudrait mener une campagne d'information et un combat permanent !

Il conviendrait de mettre sur le site un minimum d'information et de supports d'action ou de communication: modèle de lettre aux élus, affiche, tract, fiches explicatives, argumentaires etc

ont décidé d'initier à partir de ce mois de janvier et jusqu'au 19 juin, une campagne de pétition pour l'Ecole Publique. Cette initiative pour l'Ecole laïque nous paraît indispensable. Notre Service Public Laïque et Gratuit n'a jamais, en effet, été autant menacé. Il est miné par une politique de restriction budgétaire sans précédent, une série de mesures favorisant le privé et un encouragement au consumérisme scolaire notamment à travers la déssectorisation. Le rassemblement de nos organisations dans une action militante et citoyenne est fondamental pour défendre notre modèle laïque. La période électorale qui s'ouvre permettra à nos militants d'interpeller les candidats pour qu'ils se positionnent sur nos exigences.

Nous **proposons à votre organisation de s'engager à nos côtés dans cette initiative en étant signataire de cet appel.** Cette campagne nationale se fera sous la forme d'une pétition électronique (sur un site dédié) et papier. **Merci de nous donner votre accord avant le 22 janvier par retour de courriel**, en indiquant : le nom de votre organisation tel que vous voulez le voir apparaître.

Il est, bien sûr, possible de rejoindre cet appel durant le déroulement de la campagne de signatures.

Bien amicalement,

Pour les DDEN, la FCPE, le SE-UNSA, l'UNL, et l'UNSA Education - Laurent ESCURE

AFP | 28.01.10 | Un appel national lancé pour défendre l'école publique et laïque

Six organisations de l'Education ont lancé jeudi une pétition qui se veut un "appel national pour l'école publique" et laïque destiné à contrer les "choix politiques" actuels qui favorisent le privé, ont-ils annoncé lors d'une conférence de presse commune.

Cet appel est lancé jusqu'au 19 juin par la fédération de l'éducation Unsa-Education et son syndicat enseignant SE-Unsa, par la fédération des parents d'élèves FCPE, le syndicat lycéen UNL, le syndicat étudiant Unef et par la fédération des délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN). Ces organisations entendent soumettre cette pétition **aux candidats aux élections régionales** ainsi **qu'aux élus locaux en général**, pour avoir leur **position** sur cette question jugée "plus que d'actualité".

"Nous, signataires de cette pétition, refusons l'affaiblissement organisé par l'Etat de notre service public et laïc d'éducation", écrivent ces organisations dans l'appel, consultable sur www.appelpourlecolepublique.fr.

Selon elles, l'école publique, laïque et gratuite est "aujourd'hui menacée par des choix politiques qui favorisent le privé et encouragent le consumérisme éducatif".

Selon les initiateurs de l'appel, des "décisions ministérielles" prouvent que le service public et laïc d'éducation "n'est plus une priorité de l'Etat". Ils dénoncent en premier lieu "les aides publiques concédées aux établissements privés", qui "n'ont jamais été aussi élevées", 50 ans après la loi Debré (financement par les fonds publics des écoles privées qui passent de contrats avec l'Etat).

"Les aides publiques représentent **7 mds d'EUR** au budget de cette année, contre 6,9 l'an dernier et 6,8 il y a deux ans", a expliqué Laurent Escure, pour le SE-Unsa.

Ce alors que, dans le même temps, selon lui, le taux de scolarisation des élèves dans le privé est "stable, à environ 17%", que "le nombre de postes aux concours enseignants est en hausse dans le privé, en baisse dans le public" et que "les suppressions de postes touchent davantage le public", a-t-il ajouté.

Les organisations dénoncent également la loi Carle (sur le financement entre les écoles publiques/ privées lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence), qui "amplifie le financement de la concurrence" du privé.

Dans un contexte de "suppression de la carte scolaire" tout cela contribue à transformer les parents d'élèves en consommateurs d'élèves", déplorent-elles. *Source : <http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-41535853@7-40,0.html>*

7/01/2010

- **Affiche** : <http://www.cnal.info/Docs/aff%20cnal%20janvier%202010%20334Ko.png>

- **Lettre du CNAL au Ministre**

Monsieur le **Ministre**,

Je m'adresse à vous, au nom des organisations du CNAL, pour vous alerter sur la situation inadmissible qui contrevient aux obligations de la puissance publique à Chavagnes-les-Eaux. Dans cette commune existe une partition singulière : les élèves fréquentent l'école publique en maternelle, poursuivent leur scolarité dans l'école privée du CP au CE2, puis terminent leur cursus primaire, dans le public pour le CM1 et CM2.

Cette répartition, imposée aux familles, crée une double rupture avec les principes de la Constitution de notre République. Tout d'abord, elle ne répond pas au devoir fait à l'Etat d'organiser la continuité du service public d'éducation à tous les degrés et à tous les niveaux ; ensuite, elle porte atteinte à la liberté d'enseignement, en imposant la scolarisation dans un établissement privé du fait de l'absence du service public laïque pour certaines sections.

Cet état de fait **en place depuis 1985**, est né d'un coup de force de la municipalité contre toutes les règles de droit. Nous ne pouvons accepter que ce régime d'exception se poursuive.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de mettre un terme à cette situation en rappelant à la mairie que l'école publique de cette commune doit accueillir tous les élèves qui souhaitent avoir une scolarisation complète dans le public. **La loi du 10 juin 1985** introduite dans le Code de l'éducation (article L211-3) permet à l'Etat de combler les carences de la commune. Nous vous demandons d'envisager la mise en œuvre de cette disposition.

Nous rappelons que les établissements privés, même sous contrat, ne sauraient en aucun cas être assimilés au Service Public d'Education, à moins qu'ils abandonnent leur caractère propre et qu'ils acceptent d'en assumer toutes les contraintes et en premier lieu, la laïcité et la gratuité.













Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations respectueuses.

Laurent Escure, Secrétaire Général du CNAL

Le Monde: http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/01/07/petits-arrangements-avec-la-laicite-a-chavagnes-les-eaux_1288614_3224.html#xtor=RSS-3208

Questions, observations	Loi Carle/Communiqués 28 sept, 22 oct 2009 - actions UNSA
	<p>22/10/09 – Communiqué, Loi Carle : Le CNAL continue le combat ! Le Conseil Constitutionnel a décidé que la loi Carle était conforme à la Constitution. C'est la logique de marché scolaire qui se trouve, ainsi, encouragée. Pour le CNAL, c'est une très mauvaise nouvelle pour l'Ecole publique. Il appelle ses militants à poursuivre le combat contre cette loi injuste qui fragilise un peu plus, un service public et laïque d'éducation déjà malmené.</p> <p>Le CNAL a décidé d'engager dans les semaines qui viennent, un plan d'action pour exiger que la priorité soit accordée à l'Ecole publique, laïque et gratuite. D'ores et déjà, il demande aux collectivités locales de ne plus financer les dépenses facultatives des établissements privés* à l'instar des décisions récentes de la municipalité de Cahors ou du département de la Loire Atlantique.</p> <p><i>*Forfait pour les écoles préélémentaires ou sous contrat simple ainsi que les aides à l'investissement pour les établissements du second degré.</i></p> <hr/> <p>28/9/09 – Déclaration, Le CNAL combattra la loi Carle et dénonce le principe de parité « public-privé » La loi Carle vient d'être adoptée. Si elle réduit considérablement le champ d'application de l'ex-article 89, elle n'en annule pas pour autant le principe de « parité » que nous contestons. La réduction du nombre d'élèves concernés n'est ainsi, pour le CNAL, qu'une satisfaction comptable qui ne change rien au fond du problème. Avec la loi Carle, nous assistons à un glissement dangereux. En effet ce qui « déclenche » le financement du forfait n'est plus le contrat qui lie la commune avec son école privée, mais le choix d'une famille qui décide de scolariser son enfant dans un établissement privé d'une autre commune. C'est une étape vers un libre marché scolaire.</p> <p>De surcroît, le maire subit ce choix et n'a pas d'accord préalable à donner. La loi Carle bafoue ainsi le principe de libre administration des collectivités locales. Le maire ne sait en effet qu'a posteriori qu'il doit financer un ou plusieurs forfaits.</p> <p>C'est pourquoi, Le CNAL combattra la loi CARLE. En outre, Le CNAL est satisfait du recours en Conseil Constitutionnel engagé par les députés ayant voté contre cette loi, comme il le leur avait demandé. Il appelle les élus locaux concernés par la loi CARLE à ne pas payer et les citoyens comme les maires à multiplier les contentieux.</p> <p>Pour le CNAL, il faut en finir avec ces concessions incessantes accordées aux écoles privées. Rappelons que celles-ci reçoivent chaque année plus de 10 milliards d'euros d'argent public (Etat et collectivités locales) pour développer un « caractère propre » quasi exclusivement catholique. Il est grand temps, pour le CNAL, que l'Etat arrête de financer la concurrence à son Ecole publique, laïque et gratuite.</p> <p>Laurent Escure Secrétaire Général du CNAL 06 82 84 91 18</p>

<p>Un modèle de lettre aux Maires</p> <p>+ Tract explicatif</p> <p>Action d'information en direction des élus</p> <p>??</p>	<p><u>18/11/2009 Loi Carle : le SE-UNSA écrit aux maires</u></p> <p>Priorité à l'École Publique !</p> <p>Madame le maire, Monsieur le maire,</p> <p>Le Parlement vient d'adopter la loi Carle. Vous allez désormais devoir en appliquer les prescriptions. Cette loi vous impose de financer la scolarisation des enfants de votre commune dans les écoles privées d'une autre commune. Que vous fassiez des efforts importants pour votre école publique, si vous en possédez encore une, n'y change rien. Vous et votre conseil municipal n'avez plus votre mot à dire.</p> <p>Le législateur a décidé que l'argent public de vos administrés devait servir à financer les choix personnels de quelques familles. Dans certaines communes, la somme à déboursier chaque année sera conséquente, amputant d'autant votre budget et sans doute celui dévolu à l'École publique.</p> <p>Le SE-UNSA se bat depuis toujours contre toutes les initiatives qui grignotent peu à peu l'espace de notre École publique. Au prétexte de la liberté de l'enseignement, on conforte l'idée de marché scolaire et c'est un rapport concurrentiel, en l'occurrence faussé, que l'on favorise.</p> <p>Nous vous appelons à faire le choix de l'École publique. C'est l'objectif de ce document d'information.</p> <p>lire le document : http://www.se-unsa.org/IMG/pdf/Loi_Carle_Coul_2_.pdf</p> <p><u>Nov 2009 Financement de l'enseignement privé : construire la mobilisation</u></p> <p>« Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France, [...] faisons le serment solennel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ; - de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ; - et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la Nation, espoir de notre jeunesse. ». <p>C'était le 19 juin 1960 à Vincennes. 350 000 laïques s'étaient retrouvés pour prononcer ce serment au nom de 10 813 697 pétitionnaires. Il n'était pas question de la loi Carle mais de la loi Debré. Pourtant, 50 ans après, la volonté de financer, toujours plus, l'enseignement privé par les fonds publics est intacte. Il nous appartient de montrer que la détermination laïque l'est tout autant.</p> <p>Pour le SE-UNSA, la validation par le conseil constitutionnel de la loi Carle doit marquer le début d'une nouvelle épreuve de force que le camp laïque doit engager.</p> <p>Le SE-UNSA a écrit aux Maires pour leur demander de ne plus payer les dépenses facultatives du privé au moment où les charges obligatoires vont exploser. Avec la loi Carle, ce sont près de 400 000 élèves en écoles privées hors-commune qui petit à petit vont glisser dans le champ de l'obligation : pas d'école publique dans la commune de résidence, pas de restauration scolaire ou de cantine, raisons médicales et surtout frères ou sœurs déjà dans le privé. Demain il faudra payer avec les deniers publics les choix personnels des familles de ces élèves. Ce financement de la « fuite » accentuera aussi la ghettoïsation en zone sensible et l'assèchement des moyens pour l'école publique dans les plus petites communes.</p> <p>Avec Le CNAL*, le SE-UNSA travaille à la construction d'une campagne pour affirmer la priorité à l'École publique et laïque. *CNAL : SE-UNSA, UNSA-Education, Ligue de l'Enseignement, FCPE, DDEN</p> <p>Sources : http://seunsa87.over-blog.com/article-financement-de-l-enseignement-privé-construire-la-mobilisation-40799990.html - http://seunsa87.over-blog.com/10-categorie-272325.html</p>
---	--

Questions, observations	PRECEDENTES CAMPAGNES CNAL					
	<p><u>Ligue de l'enseignement, 2008</u> "Participation de la commune de résidence à la scolarisation des élèves sur une autre commune".</p> <table border="1" data-bbox="813 352 2045 528"> <tr> <td data-bbox="813 352 1223 528">TRACT. Tract donnant la liste des principaux arguments contre l'article 89 </td> <td data-bbox="1223 352 1632 528">TABLEAU. Tableau présentant la situation dans son ensemble "Nanterre paiera pour Neuilly..." </td> <td data-bbox="1632 352 2045 528">Un diaporama: sous format .pdf  sous format .pps </td> </tr> </table>			TRACT. Tract donnant la liste des principaux arguments contre l'article 89 	TABLEAU. Tableau présentant la situation dans son ensemble "Nanterre paiera pour Neuilly..." 	Un diaporama: sous format .pdf  sous format .pps 
TRACT. Tract donnant la liste des principaux arguments contre l'article 89 	TABLEAU. Tableau présentant la situation dans son ensemble "Nanterre paiera pour Neuilly..." 	Un diaporama: sous format .pdf  sous format .pps 				
des fiches explicatives	<p>Sept 2006 http://ecoledeproximite.lautre.net/cnal_Conseq_art89.pdf http://ecoledeproximite.lautre.net/cnal_cout_ForComm.pdf</p>					
actions d'information auprès des maires	<p><u>UNSA, 16/10/2007</u> ► <u>Financement des écoles privées.</u>, mardi 16 octobre 2007 Depuis la publication de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le SE-UNSA n'a eu de cesse d'en combattre l'article 89. Celui-ci oblige la commune où nous résidons à payer une participation financière pour les enfants fréquentant l'école privée d'une autre commune. Et cela sans que le maire ait la moindre possibilité de donner un avis ! Pour les élèves scolarisés dans l'enseignement public en dehors de notre commune, la participation financière de celle-ci est facultative : elle est, en toute logique, soumise à l'accord du maire, sauf en l'absence de places ou d'école dans la commune et pour des cas de dérogation précis. Avec la loi de 2004, pour les élèves des établissements privés, le maire de notre commune doit non seulement se taire mais systématiquement payer ! Depuis le début, le SE-UNSA a mené plusieurs actions d'information auprès des maires (voir pièce jointe en bas de page), de sensibilisation des élus et de mobilisation citoyenne contre cet article. Avec les autres organisations du CNAL, le SE-UNSA a attaqué une première circulaire d'application devant le Conseil d'Etat. Après un an et demi de procédure, cette circulaire a été annulée le 4 juin 2007. Malgré cela, le gouvernement n'a eu d'autre priorité que d'en publier une autre au BO du 6 septembre (N°2007-142 du 27-8-2007). Cette fois encore, nous ne laisserons pas passer ce texte qui accentue les privilèges dont bénéficie déjà l'enseignement privé et qui menace le service public particulièrement dans les zones urbaines fragiles et dans les zones rurales. Avec le CNAL nous avons décidé de déposer un nouveau recours en Conseil d'Etat, de proposer aux parlementaires une loi d'abrogation de l'article 89, d'appeler les maires à résister, de demander au citoyens de soutenir le projet de loi d'abrogation et de se manifester auprès de leur maire. Le SE-UNSA invite donc tous les défenseurs de l'école publique à agir en soutenant les actions du CNAL.</p>					

Des outils pour agir

- tract explicatif
- modèle de lettre aux maires

Vous trouverez en pièce jointe (en bas de page) :

- un **tract explicatif** sur l'article 89 ;
- un communiqué de presse du CNAL ;
- le **modèle de lettre envoyé aux maires** du Vaucluse

 financement privé (255.3 ko) http://sections.seunsa.org/84/IMG/pdf/doc_public_privé1.pdf	 Lettre aux maires de (401 ko)	 communiqué presse (113.5 ko) http://sections.se-unsa.org/84/IMG/pdf/info_pressecnal_17_10_07.pdf
---	--	--

Source : http://sections.se-unsa.org/84/spip.php?article87&var_recherche=%E9cole%20priv%E9e

13/09/2007

CNAL – Comité National d'Action Laïque – Communiqué de presse

Obligation de financement des écoles privées :

Le CNAL demande l'abrogation de l'article 89 et saisira le Conseil d'Etat

Les organisations du CNAL* réunies en assemblée plénière aujourd'hui 13 septembre, ont examiné la situation créée par la nouvelle circulaire d'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 qui vient d'être publiée au BO du 6 septembre 2007.

Le CNAL a décidé :

De retenir le principe d'un recours en Conseil d'Etat contre cette nouvelle circulaire.

De rencontrer les parlementaires pour leur soumettre une proposition de loi visant à l'abrogation de l'article 89.

D'appeler les maires à résister et d'être à leurs côtés pour les accompagner dans cette action.

D'appeler les citoyens soutenant le projet de loi du CNAL sur l'abrogation de l'article 89 à se manifester auprès de leur maire.

Paris, le 13 septembre 2007

Laurent Escure

Secrétaire général du CNAL

* Le CNAL est composé de la Fédération nationale des DDEN, de la FCPE, de la Ligue de l'Enseignement, du SE-UNSA et de l'UNSA-Education

29/08/2007

150 millions d'euros pour l'école privée...pris dans la poche des contribuables locaux.

En publiant une nouvelle circulaire d'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004, le gouvernement fait le choix du privé contre l'enseignement public. Cet article, très contesté, oblige les maires à financer la scolarisation

500 et non 150 millions !

500 et non 150 millions !

des élèves de leur commune dans des établissements privés situés dans une autre commune.
 Alors qu'une première circulaire avait été annulée par le Conseil d'Etat en juin dernier suite au recours du CNAL (Comité National d'Action Laïque), le gouvernement n'a eu d'autres priorités que d'en rédiger une nouvelle pendant l'été.
 Le SE-UNSA constate que l'enseignement privé bénéficie déjà d'un traitement de faveur au détriment de l'école publique. En effet, alors que les effectifs du privé stagnent depuis plusieurs années aux alentours de 16,50 %, il reçoit 20 % des emplois publics d'enseignement.
 Cette sur-dotation budgétaire de 25 % (l'équivalent d'un enseignant de plus dans chaque école de quatre classes) ne suffisait visiblement pas pour le gouvernement. Grâce à cette circulaire, l'enseignement privé va pouvoir bénéficier, en plus, de plus de **150 millions d'euros** provenant des contribuables locaux qui seraient tous contraints de financer, les choix personnels de quelques-uns.
 Ce nouveau cadeau du gouvernement au privé, alors que les restrictions budgétaires touchent durement l'Ecole Publique, est inadmissible pour le SE-UNSA.
 Il réaffirme sa demande d'abrogation de l'article 89, et soutiendra les maires et les contribuables dans leur résistance à l'application de ce texte.
 Le SE-UNSA étudiera avec les autres organisations membres du CNAL tous les recours juridiques possibles contre cette nouvelle circulaire.
 Paris, le 29 août 2007
 Luc BERILLE, Secrétaire Général
 Contact presse : Brigitte Biardoux 01 44 39 23 93 [\[Mél.\]](mailto:brigitte.biardoux@se-uns.org)
http://www.se-uns.org/spip.php?article846&var_recherche=%E9cole%20priv%E9e

PETITION CNAL-LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 5/02/2008

<http://www.appel-laique.org>

5 février 2008-Sauvegardons la laïcité de la République

Organisations signataires:

Syndicats- CFDT - CGT - UNSA - FEREC CGT - FSU - SGEN-CFDT - UNSA-Education - UNEF - UNL - SNPDEN - UNSEN-CGT - Aetl-UNSA (Administration et Intendance) - CGT Cheminots - Fédération Autonome de l'Education Nationale (FAEN) - Fédération EIL - FEP CFDT - SIEN-UNSA (inspecteurs) - SNABT Solidaires- SNAD CGT Syndicat National des Agents des Douanes - SNAEN CT-UNSA (Agent) - SNALESS - SNAPS-UNSA (Activités physiques et sportives) - SNASEN-UNSA - SNASUPB-FSU- SNATOS EIL - SNCS FSU (Chercheurs) - SNEPAG EIL - SNETAP FSU - SNIES Syndicat national des infirmiers éducateurs de santé (UNSA Education) - SNMSU - UNSA (Medecins scolaires) - SNPCE-UNSA (Communautés éducatives) - SNPTEs - UNSA Ingénieurs et techniciens Sup - SNUCLIAS-FSU - SNUEP-FSU (Professeurs de LP) - SNUPDEN-FSU - SUNDEP-SOLIDAIRES - Syndicat Unitaire National Démocratique des personnels de l'Enseignement et de la formation Privés, - SUP Recherche-UNSA - Syndicat de l'Education Populaire-UNSA - Syndicat de l'Enseignement Agricole-UNSA - Syndicat des Enseignants - SE-UNSA - Syndicat des inspecteurs - SNPI-FSU - Syndicat des Bibliothèques UNSA - Syndicat National des Collèges et des Lycées (SNCL-FAEN) - Syndicat National de l'Education Physique - SNEP-FSU - Syndicat des enseignements de second degré - SNES-FSU - Syndicat National de l'Enseignement Supérieur - SNESUP-FSU - Syndicat National des Affaires Culturelles - SNAC-FSU - Syndicat National des Infirmières Conseillères de Santé - SNICS-FSU - Syndicat National des Inspecteurs de l'Enseignement agricole - UNSA - Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC - SNUIPP-FSU - SNPSYEN-UNSA (Psychologues de l'Education Nationale)

- UNSA Cheminots - UNSA Postes - Union syndicale solidaires

Mouvements philosophiques - Association des Libres Penseurs de France - Association Voltaire République - Cercle Jean Zay - Cercle Crémieux - Conférence des présidents des Cercles Condorcet - Grand Orient de France - Le chevalier de la Barre - Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International « Le Droit Humain » - Fédération nationale de la Libre Pensée - Union des Athées - Union Rationaliste

Associations : - Action fédéraliste "Socialisme & Liberté" (AFSL) - AFASPA, Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique - ALEFPA Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie - Amicale des Partenaires de l'Education, de la Recherche et de la Formation - ANACEJ - ANATEEP - ANDEV - ANIMAFAC - Association pour la sauvegarde des enfants invalides - ASEI - Associations Régionales des Oeuvres Educatives de l'Education Nationale - AROEVEN - Autonomes de solidarité laïque-- Athéisme International - ATTAC France - CAEDEL- Europe et Laïcité - CCECOMCEN - CCMM (Centre Contre les Manipulations Mentales) - CELAVAR - Centre d'Entraînement au Méthodes d'Education Active - CEMEA - Centres musicaux ruraux - CDEP, Chrétiens dans l'enseignement public - CEDEC, Chrétiens pour une Eglise dégagée de l'Ecole Confessionnelle - COFAC - Comité Laïcité République - ConnectICE - Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France - CMJCF - Confédération Nationale des Foyers Ruraux - CNFR - Conseil National des Associations Familiales Laïques - CNAFAL - Comité National d'Action Laïque - CNAL - CRAP- Cahiers Pédagogiques - Eclaireuses et Eclaireurs De France - EGALE - Fédération APAJH - Fédération des Conseils de Parents d'Elèves - FCPE - Fédération des Délégués Départementaux de l'Education nationale - Fédération française des Clubs UNESCO - Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public - Fédération Léo Lagrange - Fédération des oeuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale - FOEVEN - Femmes et Hommes en Eglise (FHE) - Français du Monde - ADFE - Francas - Fraternité musulmane contre l'antisémitisme - FUAJ - GFEN - GREF (Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières) - Groupement National des Cinémas de Recherche - ICEM Pédagogie Freinet (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne) - Institut de Formation, de Recherche et de Promotion - IFOREP - Jeunesse au Plein Air - La Paix maintenant - Les Insoumises - Les Pénélopes - Ligue de l'enseignement - Ligue des Droits de l'Homme - Manifeste des Libertés - Mission Laïque - MJC de France - Mouvement de la Paix - Mouvement Français pour le Planning Familial - Mouvement Jeunes Femmes - Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie et de toutes formes de violences sexuelles et discriminations sexistes (MAPP) - MRAP - MRJC - Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne - Observatoire Chrétien de la Laïcité - OCCE - PRISME - ProChoix - REGARDS de FEMMES - Réseau laïque et citoyen contre le sectarisme - Réseau parental Europe; - Revue Goliath - Sauver les lettres - Solidarité Laïque - SOS Sexisme - SUDEL - UFCV - UNADFI - UNALG - Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires - Union des Familles Laïques - UFAL - UFOLEP - USEP

Rien sur le financement de l'enseignement privé.

Est-ce en écho assourdissant aux injonctions de Darcos: « (...) Voilà donc, mesdames, messieurs les sénateurs, l'enjeu de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. N'en faisons pas une question de laïcité »

(Examen au Sénat d'une proposition de loi pour l'abrogation de l'article 89 le 6 février 2008)

Sauvegardons la laïcité de la République

Les organisations et personnalités signataires rappellent solennellement que, selon l'article 1er de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République. Or, les déclarations récentes de Monsieur Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, portent atteinte à la laïcité de la République.

La mise en cause de ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quels que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin.

Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances, et où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité.

C'est pourquoi, les organisations et personnalités signataires s'opposeront à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. A l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, elles les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.


VIGILANTS POUR SAUVEGARDER LA LAICITE DE LA REPUBLIQUE

En recueillant, en moins de 3 mois 150 000 signatures et le soutien de 145 organisations associatives, philosophiques et syndicales, l'appel « Sauvegardons la laïcité de la République » a atteint les objectifs des initiateurs. Ce succès incontestable, tant par son ampleur et sa spontanéité que par le nombre et la diversité des organisations appelantes à le signer, a clairement montré l'attachement des français à la laïcité de la République et les risques que prendrait le Gouvernement s'il décidait de remettre en cause les fondements de la loi de 1905 de « séparation des églises et de l'Etat » ou de porter atteinte aux principes qui fondent la laïcité de l'Etat.

Fortes de ce résultat, les organisations soutenant l'appel décident de suspendre la collecte des signatures sur le site Internet. Elles restent vigilantes et s'engagent à tout mettre en œuvre pour organiser la plus large mobilisation de citoyennes et citoyens qui s'imposerait s'il fallait à nouveau rassembler pour préserver les valeurs communes inscrites dans la Constitution et qui assurent une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Précédents envois du CDPEPP au CNAL et à ses composantes Ligue de l'enseignement notamment

*Le CNAL et chacune de ses composantes aux niveaux nationaux et départementaux
sont par ailleurs destinataires de tous nos envois depuis août 2007
dans le cadre de notre mailing list ; voir*

 [Tous nos communiqués \(archives\)](#) (525 ko)

(en rouge, ce qui nous pose question et/ou nous consterne)

- p : Lettre du CDPEPP au CNAL et aux associations laïques, 17 septembre 2009
- p : Lettre du CDPEPP au CNAL 20 mai 2009
- p : Lettre du CDPEPP aux associations laïques, 17 mai 2009
- p : Pièce-jointe à la Lettre au CNAL 20 mai 2009
& à la Lettre aux associations laïques du 17 mai 2009
- p : Invitation du CDPEPP à la Rencontre avec Eddy Khaldi, 9 mai 2009
- p : Compte-rendu de la rencontre du 9 mai 2009
- p : Lettre du CDPEPP à La Ligue de l'Enseignement, 31 août 2008
- p : Lettre du CDPEPP à La Ligue de l'Enseignement, du 24 août 2008
- p : Compte-rendu de la Rencontre CDPEPP- Ligue de l'Enseignement
du 15 février 2006
- p : Courriel CDPEPP au CNAL du 26 octobre 2007
& pétition du CDPEPP pour l'abrogation de l'article 89
- p : Position du CNAL dans le rapport d'Annie David, 4 juillet 2007 (?)

Suresnes, 17 septembre 2009



COLLECTIF POUR LA
PROMOTION ET LA
DÉFENSE DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE DE
PROXIMITÉ
CDPEPP

LETTRE AUX ASSOCIATIONS LAIQUES

Mme Priscilla Hembert, Présidente
M. Jean-François Chalot, Vice-Président

AUX ASSOCIATIONS LAIQUES

LA LOI CARLE RISQUE D'ÊTRE VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
IL FAUT INTERPELLER LES DÉPUTÉS SOCIALISTES POUR QU'ILS SOIENT FIDÈLES AUX
VALEURS QU'ILS AFFICHENT

Notre collectif unitaire va adresser cet ultime courrier aux parlementaires socialistes. Nous proposons à toutes les organisations laïques, d'envoyer elles aussi, immédiatement un courrier qui va dans le même sens à ces députés.

La Ligue de l'Enseignement, le CNAL et ses organisations constitutives ont une responsabilité importante devant l'histoire et comme avant hier et hier ils répondront à l'appel pressant des militants laïques de toutes tendances qui aujourd'hui sont inquiets, à juste titre devant les risques qu'encourt demain l'école publique si la loi Carle était votée et cautionnée par ceux là même qui ont défendu inlassablement la laïcité durant de nombreuses décennies.

Madame, Monsieur le Député

Le 25 janvier 1910, Jaurès, dans un célèbre discours devant les députés opposait l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 à la demande du parti clérical d'instituer la "répartition proportionnelle scolaire", c'est à dire le financement de l'enseignement privé par les finances publiques selon le nombre d'élèves. Constants dans leur fidélité à ce principe laïque, les élus socialistes se sont opposés aux lois Barangé, Debré, Pompidou, Guerneur qui ont installé cette répartition proportionnelle, que certains nomment aujourd'hui "parité public/privé"

Le 28 septembre 2009, l'Assemblée Nationale va délibérer sur un projet de loi "Carle" qui constitue un pas nouveau dans la destruction du service public de l'enseignement (menaces pour l'existence des écoles des communes rurales; nouveau pas vers la privatisation de l'école laïque par le "chèque éducation")

Dans la continuité de l'engagement de Jaurès et de ses successeurs, les députés socialistes doivent voter **non** au projet de loi CARLE et s'engager à signer en cas probable d'adoption par la majorité actuelle de ce projet, un recours devant le conseil constitutionnel. Toute autre démarche serait un renoncement aux principes qui ont toujours guidé au-delà de leurs différences tous les laïques de ce pays.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments cordiaux, républicains et laïques

Jean-François Chalot, Vice-Président 06 03 05 55 91

Priscilla Hembert, Présidente

CDPEPP- Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité
C/O Corinne Mahé – 6, rue Berthelot - 92150 Suresnes

<http://ecoledeproximite.lautre.net> / 06 22 13 57 29 ecoledeproximite@yahoo.fr



COLLECTIF POUR LA
PROMOTION ET LA
DÉFENSE DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE DE
PROXIMITÉ
CDPEPP

Mme Priscilla Hembert, Présidente
M. Jean-François Chalot, Vice-Président

A M. Laurent Escure, Secrétaire général du CNAL

Copies :

M. Jean-Michel Ducomte, Président de la Ligue de l'Enseignement

M. Daniel Callewaert, Président de la Fédération des DDEN,

M. Jean-Jacques Hazan, Président de la FCPE,

M. Patrick Gonthier, Secrétaire général de l'UNSA Education

M. Luc Bérille, Secrétaire général du SE-UNSA

COURRIEL * + FAX : 01 44 39 23 63

Messieurs les Présidents,

La loi Carle, copie remaniée de l'article 89, adoptée par le Sénat le 10 décembre 2008, vient très prochainement en Commission Culturelle (3 juin) et devant l'Assemblée nationale (15 juin). Rappelons que la loi Carle a malheureusement reçu la caution de sénateurs de gauche et que, si elle est votée, elle inscrira dans le marbre la parité de financement public/privé.

Compte tenu de l'imminence de ce vote qui s'inscrit dans la liste des atteintes récurrentes à la laïcité et aux services publics, il est devenu extrêmement urgent d'appeler à un regroupement des forces laïques et d'engager des actions communes.

De notre côté, nous avons déjà fait parvenir à deux reprises aux parlementaires un appel à voter **contre** la loi Carle (<http://ecoledeproximite.lautre.net/petition/php/Communiqcdpepp.pdf>)

A ce stade de notre combat, il nous paraît essentiel que le CNAL rassemble les forces qui militent pour la laïcité et le service public d'éducation.

Une manifestation publique devant l'Assemblée nationale le jour du vote serait le minimum à réaliser. Pour appeler à cette manifestation, n'y aurait-il pas la possibilité d'actualiser et de relancer la pétition « Sauvegardons la laïcité » et le site « Appel laïque » ?

Au delà de cette action immédiate il revient au CNAL de réunir toutes les associations laïques. Aujourd'hui, ses composantes et tous les laïques de ce pays estiment comme nous qu'il est urgent de se rassembler. Le CNAL a la légitimité pour promouvoir ce rassemblement.

Dans ce cadre et dans le prolongement de précédentes demandes, nous vous appelons également à engager une action forte d'information-débat sur l'école et sur les rapports public/privé, notamment dès le prochain Salon de l'Éducation, qui jouxte le Congrès des Maires.

Par ailleurs, le CNAL et ses composantes, ainsi que d'autres associations concernées par le sujet, ne pourraient-elles prendre l'initiative d'**Etats généraux de défense de l'école publique et laïque** ?

Dans cette attente, et nous tenant à votre disposition pour vous rencontrer, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Jean-François Chalot, Vice-Président

Priscilla Hembert, Présidente

CDPEPP- Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité

C/O Corinne Mahé – 6, rue Berthelot - 92150 Suresnes

<http://ecoledeproximite.lautre.net> / 06 22 13 57 29 / ecoledeproximite@yahoo.fr

* **Courriel From:** jeanfrancoischalot

To: Secretaire-general@cnal.fr ; SE-UNSA ; contact@fcpe.asso.fr ; FCPE ; fcpecom@fcpe.asso.fr ; jean-jacques.hazan@wanadoo.fr ; DDEN ; pr.dden.fed@wanadoo.fr ; abac@laligue.org ; cconte@laligue.org ; secretaire.general@se-uns.org

Sent: Thursday, May 28, 2009 12:31 PM

Subject: Fw: Lettre au CNAL

CDPEPP
JF Chalot

17 mai 2009

Aux associations laïques

Notre collectif qui regroupe des militants et des associations laïques mène actuellement une campagne contre la proposition de loi Carle qui, si elle est adoptée par le parlement permettra un développement des écoles privées et constituera un jalon décisif vers le chèque éducation. Nous vous avons adressé la lettre aux députés de la République afin que vous puissiez la faire connaître.

Il faut que dans ce pays les élus laïques et républicains empêchent par leur mobilisation ce coup bas contre la République et ses principes fondamentaux.

Nous souhaiterions avoir les renseignements suivants sur votre association afin de pouvoir très rapidement vous informer des suites données et, si vous en êtes d'accord vous associer à notre combat, qui est aussi le vôtre:

courriel pour tout contact avec votre association:

adresse postale :

personne à contacter : nom

prénom:

téléphone:

Courriel :


Merci d'avance
Salutations cordiales et laïques

pour le collectif
JF Chalot

Pièce-jointe à :

- la Lettre au CNAL 20 mai 2009

- la Lettre aux associations laïques du 17 mai 2009

(in  [Tous nos communiqués \(archives\)](#) (525 ko), p 17-18)

Lettre ouverte aux Députés de la République Copie aux Sénateurs

Madame, Monsieur le Député,
Madame, Monsieur le Sénateur,

Ne séparons pas nos enfants dès l'école primaire!
Ne brisons pas le lien social entre la collectivité et les enfants scolarisés!
Maintenons le pacte républicain !
L'École publique est l'École de la République, c'est à dire de tous ses enfants!
Ne sacrifions pas l'intérêt général à quelques intérêts particuliers
N'allons pas vers une communautarisation de l'espace scolaire et la multiplication de réseaux d'écoles privées !

La proposition de loi Carle, adoptée le 10 décembre 2008 par le Sénat va venir très prochainement devant l'Assemblée. Cette proposition est inacceptable!

Elle vise à *"garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence"*

Il s'agit là de reconnaître, de fait, une mission de service public aux écoles privées qui sont pourtant des entreprises n'ayant aucune des obligations des écoles publiques et de contraindre les communes à financer des écoles privées en dehors de leur territoire.

Les associations de parents, les professionnels de l'éducation et les élus considèrent nécessaire et indispensable de renforcer la mixité sociale, afin que les enfants puissent apprendre à vivre ensemble. Si cette proposition de loi Carle est votée, nous serons confrontés à l'éclatement scolaire, social et communautaire.

Ne modifiant en rien l'entrave à des principes constitutionnels fondamentaux, les quelques aménagements prévus par la proposition de loi ne sont que des artifices. Si une commune juge que la demande d'une famille n'est pas recevable, le Préfet peut obliger la collectivité à financer la scolarisation des enfants de cette famille hors de sa commune de résidence. De surcroit, il n'y a pas d'accord préalable : la commune est mise devant un fait accompli et doit le faire supporter à l'ensemble des contribuables. On fait ainsi primer l'intérêt particulier sur l'intérêt général en favorisant la scolarisation dans les écoles privées

Cette proposition de loi qui est dans le droit fil de l'article 89 de la loi de 2004 va plus loin que la loi Debré modifiée du 31 décembre 1959 qui fonde, sur le territoire d'une commune, les « rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés ». Elle crée pour toutes les communes de nouvelles obligations au bénéfice de toutes les écoles privées implantées sur d'autres communes. Or la commune n'a pas donné son accord pour le contrat passé entre d'autres communes, leurs écoles privées et l'État. La libre administration des communes inscrite dans la constitution est ainsi remise en cause.

L'adoption de ce projet de loi entraînerait la fermeture de classes ou d'écoles publiques.

Ce projet de loi qui va être incessamment soumis au vote de l'Assemblée nationale répond largement à la demande de la direction de l'enseignement catholique.

Ce texte va aggraver le dualisme scolaire, donner à l'enseignement privé des moyens dont ne dispose pas l'enseignement public, qui, lui, a toutes les contraintes de service public. : laïcité, obligation d'accueil de tous les élèves, continuité de service et gratuité pour les familles.

L'École publique est celle de tous les citoyens. Les députés, quelle que soit leur appartenance politique, doivent s'opposer à l'adoption de cette proposition de loi qui remet en cause le pacte républicain voulant que les pouvoirs publics soutiennent l'école de la République et ne permettent pas que les enfants soient séparés dès l'enfance.

Les députés attachés aux principes du maintien des liens forts entre l'école, les habitants d'une localité et les élus ne peuvent pas accepter ce système d'individualisation qui transforme la collectivité en simple tiroir caisse et instaure un chèque éducation. Ce projet de loi adopté, tout citoyen au nom du principe d'égalité, serait en droit de revendiquer auprès de sa commune de résidence ce nouveau privilège pour faire financer au nom de la liberté d'enseignement la scolarité de ses enfants dans un établissement sous contrat simple ou hors contrat, voire pour une instruction dans sa famille. Cette possibilité ne doit pas être votée.

Les députés républicains ne peuvent pas accepter une proposition qui conduirait les collectivités à verser un surplus de plusieurs centaines de millions qui, non seulement n'amélioreraient pas les conditions de scolarisation, mais les aggraverait en conduisant inéluctablement à la disparition d'écoles de proximité.

Déjà plus de 500 communes, sans école publique, ne disposent que d'école(s) privée(s) confessionnelle(s). Combien y en aura-t-il demain avec cette disposition anticonstitutionnelle ? Rappelons-le : « **L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC GRATUIT ET LAÏQUE A TOUS LES DEGRES EST UN DEVOIR DE L'ETAT.** ».

De très nombreux maires de toutes tendances ont exprimé hier leur inquiétude devant l'article 89 de la loi du 13 août 2004. Ils vont se retrouver dans la même situation demain avec cette épée de Damoclès qui vise l'avenir de leurs écoles publiques et laïques ouvertes à tous et menace l'équilibre de leurs budgets. Ce projet fait augmenter les dépenses d'éducation ; la banlieue paiera pour la ville, les communes rurales seront pénalisées avec un risque fort d'exode scolaire vers le chef lieu de canton et les villes.

Nous sommes convaincus que ce courrier va attirer votre attention car vous savez qu'il en va de l'avenir même d'un système scolaire de qualité pour la réussite de tous et d'une conception républicaine qui maintient un lien puissant entre la commune et son école.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

NOUS VOUS DEMANDONS DE VOTER CONTRE CE DISPOSITIF LEGISLATIF QUI S'OPPOSE A NOTRE CONSTITUTION ET MENACE NOTRE ÉCOLE DE LA REPUBLIQUE.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments respectueux.

Références :

==> Dossier législatif assemblée : http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/financement_ecoles_association.asp

Positions de certains sénateurs de gauche:

- Compte rendu intégral des débats du 10 décembre au Sénat : http://www.senat.fr/senint/crisom_pp108-020_1.html

- Lettre de Yannick Bodin, Sénateur : <http://www.re3.freesurf.fr/senYBodin.pdf>

Relire, c'est l'abrogation, le retour à l'état antérieur qui était demandé :

- Compte-rendu des débats u 27 novembre 2007 à l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr/2007-2008/20080066.asp>

- Compte-rendu des débats du 6 février 2008 au Sénat : http://www.senat.fr/senint/crisom_pp107-106_1.html

==> **Vers le chèque éducation, Nanterre paiera pour Neuilly** / note de Eddy Khaldi, 11 mai 2009 (pièce-jointe)

==> **Main basse sur l'école publique!** d'Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi <http://ecolesdifferentes.info/OPAentecpub.htm>

==> **La Bataille de la laïcité, 1944-2004 de Guy Georges** <http://www.re3.freesurf.fr/gg2.html>

==> **La Laïcité à l'école reste un combat** / François Cocq et Francis Daspe / Humanité Dimanche, 15 mai 2009,

<http://www.lepartidegauche.fr/editos/actualites/689-la-laicite-a-lecole-reste-un-combat>

==> **CDPEPP-Collectif pour la défense et la promotion de l'école publique de proximité**


Lettres aux parlementaires, communiqués : <http://ecoledeproximite.lautre.net/petition/php/Communiqcdpepp.pdf>

Pétition Ni article 89, Ni copie remaniée! – Pour un débat sur les rapports public/privé

<http://ecoledeproximite.lautre.net/petition> – <http://ecoledeproximite.lautre.net/salon>



Non à la fermeture des petits établissements publics
Assez de cadeaux à l'enseignement privé !
Ni article 89, ni copie remaniée !





COLLECTIF POUR LA
PROMOTION ET LA
DEFENSE DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE DE
PROXIMITÉ
CDPEPP

INVITATION

Ni article 89 Ni copie remaniée! Pas touche à l'école publique!

L'article 89 est un prolongement très cohérent de la loi Guerneur de 1977.

Celle-ci a installé la "nationalisation pluraliste" de l'enseignement, selon les propres déclarations de l'UNAPEL en mai 1977. Cela signifie que l'enseignement privé, grassement subventionné, était jusque là une institution à côté de l'enseignement public. Il devient son égal dans tous ses aspects, tout en gardant son "caractère propre" (recrutement, carrière des enseignants, pas de liberté syndicale, monopole des APEL.. gestion financière par l'évêché).

Cette loi Guerneur doit être abrogée!

Si cet article 89, condamné par beaucoup d'élus doit être complètement abrogé, il ne doit pas être remplacé par un texte qui, mettant fin au rapport collectif entre la commune et les élèves, conduit inexorablement à augmenter les dépenses d'enseignement et à fermer des classes.

Quelles sont les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'existence même de l'école publique?

Comment organiser la résistance et la contre-offensive indispensable ?

Comment obtenir le retrait pur et simple de l'article 89 qui oblige les communes à financer des écoles privées qui ne se trouvent pas sur leur territoire?

Toutes ces questions seront au centre de nos réflexions

le samedi 9 mai de 15H à 18H

74 rue de la Fédération à Paris-15e
métro Duplex ou La Motte Picquet

Réunion d'information-action en présence de Eddy Khaldi, co-auteur du livre « Main basse sur l'école publique »

COLLECTIF POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE PROXIMITÉ - CDPEPP

<http://ecoledeproximite.lautre.net> / 06 22 13 57 29 ecoledeproximite@yahoo.fr

Pétition Ni article 89, Ni copie remaniée! – Pour un débat sur les rapports public/privé

<http://ecoledeproximite.lautre.net/petition> – <http://ecoledeproximite.lautre.net/salon>

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 MAI 2009

Secrétariat et compte-rendu : Jean-François Chalot

Présents : Christian Guérin SNETAA ; Jean Marie David, président de la FCPE 92 ; André Yon, Membre du Bureau national du POI, Maire Adjoint de Boissy Saint Léger ; François Cocq, responsable Education du Parti de Gauche ; Marie-Catherine Desaulty, M'PEP, *ex-militante d'Attac et de la FSU-SNES*.

Eddy Khaldi, co-auteur de « Main basse sur l'école publique ; Bernard Roux, vice président du CDPEPP et président de séance; Corinne Mahé, DDEN, secrétaire du CDPEPP ; Jean-François Chalot, président de l'UFAL 77 et vice président du CDPEPP ; Jacqueline Boucher, coordinatrice du CDPEPP.

2) LE DEBAT

Les participants tombent d'accord sur la nécessité:

- de mener la bataille de l'opinion, il nous faut expliquer, informer
- d'informer et mobiliser les élus locaux
- d'expliquer aux députés l'importance des enjeux en cours.

Corinne Mahé ne comprend pas que le CNAL et nombre d'autres organisations ne mènent toujours pas cette bataille de l'opinion ; Corinne en appelle Eddy Khaldy, co-responsable des recours au Conseil d'Etat pour le CNAL, militant de ses composantes tels la Ligue de l'enseignement et l'UNSA qui coordonne le CNAL, à mobiliser ces organisations afin

- de mener la bataille de l'opinion, expliquer, informer
- d'informer et mobiliser les élus locaux
- d'expliquer aux députés l'importance des enjeux en cours.

Eddy répond que ces organisations ont leur propre logique (??), et qu'il ne serait pas possible de travailler ensemble (???)

Si demain la résistance peut s'organiser et se construire, il faut tout faire, aujourd'hui pour que le projet de loi Carle ne passe pas.

Des recours au Conseil d'Etat ont été déposés contre le décret d'application de l'article 89 par les organisations membres du CNAL, il nous faut convaincre la gauche parlementaire de ne pas voter la loi et de s'adresser au Conseil Constitutionnel pour souligner l'inconstitutionnalité du texte s'il est voté.

André Yon explique qu'il a fait adopter par son conseil municipal une condamnation de l'article 89 et une résolution de non financement de l'école maternelle privée :
La commune est tenue par la loi de financer l'école privée élémentaire et non l'école maternelle privée

En conclusion d'un débat montrant un fort consensus entre les présents, une décision a été prise : Jean-François Chalot écrit un projet de lettre ouverte aux députés qui sera envoyée aux élus et communiqué le plus largement possible

1) Après une introduction du président de séance rappelant le combat du collectif « Ecole de Proximité » et des échéances : le texte dit projet de loi Carle, voté par le Sénat va être soumis aux votes de l'Assemblée Nationale, Eddy Khaldi fait un exposé sur la situation et l'avenir de l'école publique :

Il y a un déficit de débats sur l'éducation depuis 1984 ;

Alors que la gauche a considéré qu'il existait un statu quo, la droite est repartie à l'offensive contre l'école publique dès 1993. Le compromis qui voulait que l'école publique soit une institution de service public avec une école privée en marge est terminé.

La droite veut installer durablement un rapport individuel à l'éducation avec un financement à l'élève (chèque d'éducation)... Beaucoup de responsables actuels, au pouvoir, c'est à dire Darkos et d'autres, ont préparé les « réformes » et mutations dans le cadre de clubs comme celui de l'Horloge.

En 1963 La carte scolaire permettant que l'école soit au plus près des lieux d'habitation et qu'une certaine mixité sociale s'établisse, a été instauré..

Aujourd'hui, la politique menée vise à individualiser les rapports à l'enseignement, mettre en concurrence les établissements entre eux-y compris les publics- et à réduire la surface de l'Etat.

Olivier Giscard D'Estaing dans son ouvrage et rapport pour la loi Pompidou a donné une explication claire : l'école doit former de la main d'œuvre pour l'entreprise, elle doit devenir rentable.

Cette politique sera reprise par Nicole Fontaine qui deviendra dans les années 70, secrétaire de l'enseignement catholique et qui prônera un système libéral de mise en concurrence

En 1992, les créateurs d'école, parmi lesquels il y avait Guy Bourgeois, Darkos et le futur Recteur de l'Académie de Paris ont donné le la avec des propositions reprises par le gouvernement qui voulait faire sauter les derniers verrous : les collectivités territoriales devaient pouvoir financer l'équipement et les investissements des écoles privées sans limite ni entrave.

C'est la grande manifestation laïque du 16 janvier 1994 qui mit provisoirement un terme à la réalisation de ce projet.

Aujourd'hui ce sont les accords Kouchner-le Vatican qui reconnaissent les diplômes délivrés par la hiérarchie catholique, c'est la suppression des IUFM, la mise en place d'une parité de l'enseignement...

La gauche dans sa globalité ne dit rien !?

Depuis 1984, c'était le principe de la liberté de l'enseignement qui prévalait, cette liberté n'existe plus : obligation avec la loi Carle aux communes de financer des écoles privées situées en dehors de leurs territoires... Il y a 500 communes sans école publique donc plus de liberté d'enseignement.

On est pour la liberté de l'enseignement, c'est à dire garantissant la présence du service public dans tous les territoires ?

L'école privée est une entreprise, elle n'assure ni la laïcité, ni l'accueil pour tous, ni la continuité.

Alors que les directeurs diocésains n'ont aucune légitimité, l'Etat négocie avec eux.

Lorsqu'une école privée s'ouvre, elle le fait immédiatement sans contraintes, alors que pour le public il faut que l'ouverture d'un nouvel établissement entre dans le schéma prévisionnel, entre dans un programme d'investissements... Le chemin est long.

Les établissements privés ont une moyenne par classe de trois élèves de moins que l'école publique et ce n'est qu'une moyenne !

Les établissements privés sont de plus petites dimensions. Pour prendre un exemple : à Paris il y a 73 lycées publics pour 44000 élèves et 20 000 lycées privés pour 20 000 élèves.

Cette aide accrue à l'enseignement privé a des conséquences graves : dans l'Aveyron, il y a 65 à 70 communes avec deux écoles, sans ce dualisme on pourrait avoir 140 postes gagnés donc utilisables pour améliorer les conditions d'enseignement

La gauche qui défend l'hôpital public garantissant des soins de qualité accessibles à tous devraient comprendre que pour l'école publique il s'agit là d'une même logique.

Si Charasse a fait au Sénat cette proposition, invraisemblable de financement d'écoles privées hors commune de résidence c'est parce qu'il ignore les enjeux.

C'est une remise en cause de la loi Goblet du 30 octobre 1886 interdisant le financement public d'écoles privées et celle de la loi Debré qui avait mis en place une exception : on finance parce qu'il y a transfert.

Aujourd'hui ce sont toutes les écoles privées qui vont être financées sans limite ;

Si l'on compare les systèmes d'enseignement en Europe, on peut constater que la Finlande où il n'y a qu'un pour cent d'écoles privés, la réussite scolaire est au rendez vous alors que la Belgique où existe un séparatisme linguistique et religieux, c'est la catastrophe !

Il ne faut pas hésiter à comparer les écoles privées et les écoles publiques en prenant tous les paramètres : la taille des établissements, l'existence ou non de mixité sociale et les moyens financiers et en postes dont dispose chaque établissement.

L'école qu'on nous prépare c'est une école marchande, une école séparatisme, c'est à dire la remise en cause du pacte républicain qui voulait que l'Etat soutienne et développe une école publique laïque de qualité au plus près des habitants.



COLLECTIF POUR LA
PROMOTION ET LA
DÉFENSE DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE DE
PROXIMITÉ

La Roche sur Yon, le 31 août 2008

COMMUNIQUE A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Nicole Guérin, Présidente

A Monsieur Jean-Michel Ducomte Président
Monsieur Jean-Marc Roirant, Secrétaire Général
La Ligue de l'enseignement

LA LIGUE DOIT ÊTRE UNE PIÈCE MAÎTRESSE DANS NOTRE COMBAT COMMUN EN DÉFENSE DE L'ÉCOLE LAÏQUE

La Ligue de l'Enseignement reçoit une délégation du Ministère de l'Éducation Nationale pour organiser chaque année le salon de l'Éducation.

Tous les laïques, tous les défenseurs de l'École Publique se réjouissent de constater, qu'aujourd'hui encore c'est la Ligue, association complémentaire à l'école publique et mouvement d'éducation populaire qui organise un tel forum.

Nous comprenons très bien que la Ligue soit obligée de passer des compromis avec le ministère mais nous regrettons que certaines dérives puissent ternir l'image de cette association et désespérer nombre de militants et de militantes.

- Comment peut-on accepter qu'une organisation qui combat frontalement l'école publique comme **SOS Education** puisse tenir un stand au **Salon de l'Éducation (2004)**
- Comment peut-on accepter que dans sa **pétition pour la « Sauvegarde de la laïcité »**, elle ne fasse **aucune mention de la question de l'accroissement du financement de l'école privée ?**
- Comment peut-on admettre que la Ligue puisse diffuser massivement en mailing et sur ses sites un **lien nous renvoyant sur le portrait de Sarkozy et sur son discours** sans aucun commentaire?

Nous demandons à la Ligue, à ses dirigeants et militants que de telles entorses aux principes qui nous sont communs ne puissent plus avoir lieu.

Aujourd'hui, alors que l'école publique laïque est attaquée frontalement par des organisations réactionnaires et que des mesures gouvernementales préparent le démantèlement de l'éducation, nationale, il faut que les laïques se mobilisent dans l'unité et la clarté.

Il faut, tous ensemble combattre l'augmentation de l'aide à l'école privée et demander le retrait de l'article 89;

La Ligue devrait comme les autres associations informer largement des enjeux en cours et préparer la riposte qui s'impose.

Nous demandons solennellement à la Ligue de l'Enseignement qu'elle accueille notre collectif au salon à titre militant, et qu'elle y organise une table ronde sur le service public de proximité et les rapports public-privé, auquel nous serions très heureux de collaborer

Connaissant l'attachement d'hier et d'aujourd'hui de la première fédération laïque d'éducation populaire de France à l'école publique, nous sommes certains que cet appel sera entendu.

Nicole Guérin, Présidente

Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité
c/o Corinne Mahé / 6, rue Berthelot / 92150 Suresnes

Tél. : 06 22 13 57 29

E-mail : ecoledeproximite@yahoo.fr

Site : <http://ecoledeproximite.lautre.net>

Nicole Guérin, Présidente
Collectif pour la Promotion
et la Défense de l'Ecole Publique de Proximité
112, Cité des Forges
85000 La Roche sur Yon

Eric Favey
Secrétaire National en Charge de l'Education
Ligue de l'Enseignement
3, rue Récamier
75341 - Paris cedex 07

Tél. : 06 22 13 57 29

E-mail : ecoledeproximite@yahoo.fr

Site : <http://ecoledeproximite.free.fr>

Objet : Participation au Salon de l'Education 2006
(expertise citoyenne des 18 et 19 novembre
sur les rapports Education et territoires)

Paris, le jeudi 24 août 2006

Monsieur le Secrétaire National,

Nous vous faisons parvenir les demandes suivantes pour l'émergence d'une expertise citoyenne sur les rapports Education et territoires au prochain salon de l'Education; nous sollicitons de votre bienveillance

- la mise à disposition d'une salle d'une capacité d'accueil de 20 personnes, avec possibilité d'enregistrement audio, pour la journée du samedi 18 novembre, 9h-18h (rencontre délibérative)
- un créneau horaire d'1h30 le dimanche 19 novembre, 10h30-12H (conférence de presse)

Cette demande fait suite à votre rencontre du 15 février dernier avec Monsieur Maurice Marteau, Vice-Président du Collectif, et s'inscrit dans le prolongement de nos précédentes actions à l'occasion du Salon de l'éducation (<http://ecoledeproximite.free.fr/salon>), et de nos préoccupations communes pour la défense de la laïcité et du Service public d'Education d'une part, la poursuite du débat sur l'école d'autre part

Ci-joint le programme général du forum citoyen dans lequel s'inscrit la rencontre délibérative des 18 et 19 novembre 2006 au Salon de l'éducation.

Nous tenant à votre disposition pour plus de précisions, et dans l'espoir d'une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire National, l'expression de nos sentiments respectueux.

Nicole Guérin, Présidente
Collectif pour la Promotion et la Défense de l'Ecole Publique de

Proximité

PJ :

- Programme général du Forum citoyen 2006 "Education et territoires"
- Compte-rendu de notre rencontre du 15 février 2006

Copies :

- Jean-Paul Natali, Centre d'étude du débat public et de médiations (CEDPM) à Tours
- Maurice Marteau, Vice-Président du Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité

Le 15/2/2006,

**Rencontre du Collectif pour la Promotion et la Défense de l'École Publique de Proximité
avec Eric Favey, Secrétaire National de la Ligue de l'Enseignement
(Compte-rendu de Maurice Marteau, Vice-Président du Collectif)**

Comme représentant de l'Association « Défense et promotion de l'école communale » et du « Collectif pour la promotion et la défense de l'école Publique de proximité » Maurice Marteau souligne l'importance du maintien des petites écoles publiques pour les raisons suivantes :

- Ce sont celles qui ont d'après les études des organismes officiels dépendant du ministère de l'Education Nationale les meilleurs résultats scolaires avec des différences de 2 à 3 points dans les matières essentielles différences qui se traduisent par des cursus au moins aussi longs sinon plus alors qu'elles s'adressent à des populations plus défavorisées.
- Elles sont exemptes de violences
- Elles réussissent l'intégration des enfants handicapés.
- Elles sont généralement un lieu culturel qui fédère les énergies tant des parents que des élus.
- Elles sont un équipement indispensable à la vie et à l'évolution de la population des campagnes qui tend à croître dans beaucoup de régions.
- Les écoles rurales sont généralement très bien entretenues et équipées, les accès à l'informatique, aux livres, aux terrains de sport, sont indéniablement facilités.
- Peu sensibles au désir du ministère de faire appliquer une pédagogie officielle, les enseignants peuvent utiliser la liberté qui est dans les textes fondamentaux de l'EN pour des évolutions pédagogiques innovantes.
- En résumé, ce sont les écoles de la réussite après lesquelles, de réformes en réformes, aussi vaines les unes que les autres, le ministère court !

Nous exprimons nos inquiétudes devant les actes et les paroles des IA dans beaucoup de départements qui ont entrepris une campagne de dénigrement des petites écoles et collèges. Devant les encouragements à la création de réseaux qui étant une absurdité totale ne sont encouragés que pour que leur échec conduise à la création d'écoles de pôles, véritables monstres pédagogiques. Inquiétude à la lecture du rapport Thélot qui bien que reconnaissant les résultats supérieurs des écoles rurales indique qu'une réforme est obligatoire.

Sachant que l'école élémentaire et l'école maternelle sont des réservoirs potentiels de fonctionnaires que l'état veut assécher et qu'un désir d'une pédagogie aux ordres de l'exécutif est déjà entré dans les circulaires, nous sommes très inquiets des évolutions qui pour l'instant se font à bas bruit mais ne vont pas manquer de s'accélérer dans les années à venir.

Devant de telles offensives contre l'école de la république, héritage de plus d'un siècle d'investissement matériel et intellectuel nous exprimons notre surprise de voir les syndicats et organisations laïques ne pas prendre la mesure de cette menace.

Nous insistons sur le fait que c'est la plus grande modification de l'école élémentaire qui ait jamais été entreprise depuis sa création ; qu'un outil essentiel à la réussite du plus grand nombre, qui existe, risque d'être détruit et que cette destruction programmée invalide tous les débats et discours sur une amélioration de l'école.

Les représentants de la ligue, nous assurent de leur attention à l'évolution de l'école, précisent l'ensemble des étapes de leur réflexion.

Ils manifestent leur attachement à une école au plus près des enfants mais pensent que diverses solutions sont possibles allant du maintien à des regroupements pouvant revêtir plusieurs formes.

Date: Fri, 26 Oct 2007 15:09: *Ecole Proximité* <ecoledeproximite@yahoo.fr> a écrit :

Objet: pétition article 89 / financement de l'école privée

À: cnal@se-uns.org, secretariat-general@cnal.fr, national@uns-education.org, dden.fed@wanadoo.fr, hamana.faride@wanadoo.fr, fcpe@fcpe.asso.fr, fcpecom@fcpe.asso.fr, jmducomte@laligue.org Cc: eddy.khaldi@uns-education.org, cblanchard@fcpe.asso.fr, amhouillon@laligue.org, efavey@laligue.org, abac@laligue.org, cconte@laligue.org

A :

- Monsieur Patrick GONTHIER, président du Comité National d'Action Laïque (CNAL) et secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes-Education (UNSA-Education)
- Monsieur Laurent ESCURE, secrétaire général du CNAL
- Madame Christiane MOUSSON, présidente de la Fédération nationale des Délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN)
- Monsieur Faride HAMANA, présidente de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
- Monsieur Jean-Michel DUCOMTE, président de la Ligue de l'Enseignement

Copies à vos collaborateurs

=====

Madame, Messieurs les Présidents,

Notre collectif a pris l'initiative de lancer une pétition nationale contre l'article 89 et le financement de l'école privée; nous vous en avons informé lors de précédents échanges téléphoniques, et envois électroniques des 6 et 18 septembre derniers. Nous revenons vers vous pour vous demander s'il vous est possible de diffuser cette pétition auprès des nombreuses associations que vous fédérez (mailings électroniques, bulletins, sites internet, etc), en vous inscrivant dans votre appel à soutenir nos élus.

En effet, la grave décision que constitue cet article 89 au profit de l'enseignement privé mérite un mouvement d'ampleur et un recueil maximal de signatures pour une première échéance du 20 novembre, date du Congrès des Maires.

La mobilisation citoyenne et le soutien des maires ont pour préalables incontournables l'information et le débat. C'est bien tout l'enjeu entre autre de cette pétition, et du débat auquel nous oeuvrons depuis 2004.

Nous apprécierions également que vous organisiez des débats sur le sujet en novembre prochain à l'occasion du Salon de l'Education (géré par la Ligue), et du Congrès des Maires, dans le prolongement de nos précédentes demandes et démarches depuis novembre 2004.

Nos actions ne sont pas en concurrence, mais se complètent, nous semble-t-il.

Nous tenant à votre disposition pour une étroite collaboration en la matière, veuillez agréer, Madame, Messieurs les Présidents, l'expression de notre respectueuse considération.

Nicole Guérin, présidente

Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité

<http://ecoledeproximite.free.fr> / 06 22 13 57 29 / ecoledeproximite@yahoo.fr /

[signature en ligne](#) / [Pétition](#) pour l'abrogation de l'article 89 et un débat sur les rapports public/privé & l'avenir du service public d'éducation

[Retrouvez le débat du 18 octobre 2006](#) (streaming vidéo); [Synthèse du débat](#) (document pdf)

[voir aussi Les forums citoyens "Education et Territoires"](#) & [Debats locaux](#)

=====

Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité

La Roche-sur-Yon, le 31 août 2007

Pétition **pour l'abrogation de l'article 89 et pour un débat sur les rapports public/privé**

Le décret d'application de l'article 89 de la loi de décentralisation du 13 août 2004, (au bénéfice de l'enseignement privé) est à nouveau d'actualité ; cette mesure, obligeant les communes à verser le forfait communal à l'école privée choisie par les parents dans une autre commune, fera payer un lourd tribut à la collectivité.

Beaucoup de communes en milieu rural auront bien du mal à faire face à cet accroissement de dépenses, ce qui entraînera une augmentation des impôts locaux ; les premières victimes en seront les petites écoles rurales qui atteindront plus rapidement leur seuil de fermeture

Cela s'inscrit en outre dans la politique de restriction budgétaire actuelle à l'égard de l'enseignement public ; n'oublions pas non plus qu'en zone rurale surtout, le regroupement des écoles est imposé dans l'enseignement public et n'est guère appliqué dans l'enseignement privé, en particulier là où la concurrence scolaire reste particulièrement vive.

Nous en appelons à l'abrogation de l'article 89 d'une part, à l'organisation d'un débat sur les rapports public/privé et sur l'avenir du service public d'éducation d'autre part ; nous vous invitons à signer cette pétition et à joindre vos témoignages dans le prolongement de la démarche participative que promeut le Collectif depuis novembre 2004.

Vous pouvez [signer en ligne](#)

ou renvoyer la [pétition](#) comportant vos coordonnées, signature et contribution éventuelle à :

Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité –

Mairie de Courteranges place Aimé Chanet 10270 Courteranges

Contacts : ecoledeproximite@yahoo.fr / 06 22 13 57 29 / Site: <http://ecoledeproximite.free.fr>

4 JUILLET 2007

COMMUNICATION DE MME ANNIE DAVID, SÉNATEUR, DEVANT LA
COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,

<<- en outre, l'AMF mais également le CNAL l'ont demandé, la restriction de l'obligation de participation financière des communes de résidence aux seules communes ne disposant pas d'école sur leur territoire ; pour les autres cas, c'est à dire quand une commune dispose de capacités d'accueil sur son territoire, la contribution des communes resterait facultative, soumise à des accords intercommunaux. >>

<http://www.senat.fr/rap/l07-191/l07-19113.html#toc131>